



SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 25 mars 2022

DELIBERAITON N°2022-07

BUDGET PRIMITIF 2022

Budget annexe

Date de la convocation : 17 mars 2022

Préfecture des Deux-Sèvres

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

29 MARS 2022

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 27

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1412-1 et suivants, L.1414-2, L.2221-1 et suivants, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction comptable M 4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération n° 2022-01 du 18 février 2022 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a pris acte du débat sur les orientations budgétaires 2022, présentées par M. le Président ;

Vu la délibération n°2022-05 a du 25 mars 2022 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a approuvé les comptes de gestion du comptable arrêtés au 31 décembre 2021 relatifs au budget principal et au budget annexe ;

Vu la délibération n°2022-05 b du 25 mars 2022 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 relatifs au budget principal et au budget annexe ;

Vu la délibération n°2022-05 c du 25 mars 2022 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a affecté, en section de fonctionnement du budget principal, l'excédent antérieur reporté de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 de 723 813,02 € (ligne R002) pour le montant total, affecté le résultat excédentaire d'investissement cumulé du budget annexe au 31 décembre 2021 de 17 528 656,57 € à la ligne R001, et affecté, en section de fonctionnement, l'excédent antérieur reporté de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 de 6 814 724,60 € (ligne R002) pour le montant total ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 25 mars 2022 ;

Considérant que les activités relatives au déploiement du réseau FTTH sont des activités industrielles et commerciales donc assujetties à la TVA, et font l'objet d'un budget annexe ;

Considérant qu'il convient de reprendre l'excédent antérieur reporté d'investissement et de fonctionnement de 2021 au sein de la section d'investissement et de fonctionnement du budget annexe 2022 ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical du SMO « Deux-Sèvres Numérique » de voter le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2022 avant le 15 avril 2022 ;

LE COMITE SYNDICAL du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE

* de reprendre au budget annexe le résultat excédentaire d'investissement cumulé au 31 décembre 2021 de 17 528 656,57 €, et l'excédent antérieur reporté de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 de 6 814 724,60 € pour le montant total,

* d'inscrire au budget primitif 2022 du budget annexe du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », les crédits tels que répartis dans l'annexe jointe,

* d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe, qui s'équilibre en section d'investissement à 50 442 200 € dont 1 151 700 € de reports et en section de fonctionnement à 14 063 600 €,

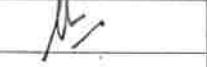
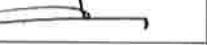
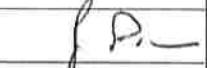
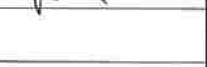
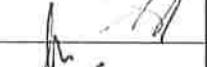
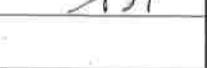
* de voter le budget primitif 2022 du budget annexe, au niveau du chapitre.

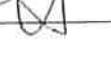
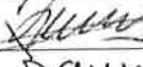
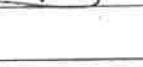
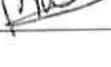
Le Président,



René BAURUEL.

Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 25 mars 2022
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		A le pouvoir de M BARDET
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M BUREAU
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	N		Donne pouvoir à M LAGOGUEE
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de M PETRAUD
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	O		A le pouvoir de Mme NOURISSON
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S	N		
Bocage Bressuirais	MARY François	S			MESSAGE
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S	N		
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S	O		
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T	N		
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S	O		
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	N		donne pouvoir à M Ragot
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	O		
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	O		a le pouvoir de M. Cadin
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		A le pouvoir de Mme ROBIN
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	N		Donne pouvoir à M FOUILLET
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	N		Donne pouvoir à Mr Allard
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S	N		
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S	N		
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S	N		
Thouarsais	DESEUVRES Pierre Emmanuel	T	N		donne pouvoir à M Guyon
Thouarsais	BRUNET Martial	T	N		Donne pouvoir à M MORICEAU
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O		A le pouvoir de M BRUNET
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			

Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		Donne pouvoir à MP Missioux
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N		Donne pouvoir à R Bauruel
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN - Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		a le pouvoir de M Dessevres
CAN - Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		A la pouvoir de M DUMOULIN
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		A la pouvoir de M ATTOU
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	N		
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	O		A la pouvoir de M MAUFFREY
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	N		Représenté par Mme BRILLAUD
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N		
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			MESSAGE
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	O		
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		Donne pouvoir à M MAROLLEAU
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T	O		
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N		
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S	O		
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			

SMO Budget annexe

Annexes budgétaires BP 2022

Annexe

Politique sectorielle	Secteur	Sous-secteur	Programme	Opération	NatAn a	Chap. Nat.	Article Nature	Libellé Article	Dépense		Recette	
									Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
13 : Infrastructures numériques	13.02 : Construction du réseau	13.02.03 : xxxxxxxxx	D107 : Financement du réseau	D107Q002 : Financements externes	7537	13	1311	Subventions d'équipement Etat et établissements nationaux	1311			4 700 000,00
				D107Q002 : Financements externes	7539	13	1312	Subventions d'équipement Régions	1312			5 000 000,00
			D107 : Financement du réseau	D108Q001 : Emprunts	7541	16	1641	Emprunts en euros	1641			9 700 000,00
				D108 : Emprunts	8048	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	66111	1	100 000,00	
				D108Q001 : Emprunts							282 500,00	
			D108 : Emprunts									11 182 600,00
		13.02.03 : xxxxxxxx										11 182 600,00
	13.02 : Construction du réseau											20 882 600,00
												20 882 600,00
13.04 : MPGP	13.04.01 : MPGP	D102 : TF Prises FTTH + Sites prioritaires	D102Q001 : TF : Travaux Zone FTTH BLOM	7680	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				55 000,00
				7681	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				300 000,00
				7682	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				1 900 000,00
				7683	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				240 000,00
				7684	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				600 000,00
				7685	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				7 800 000,00
				7686	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				170 000,00
				7687	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				250 000,00
				7688	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				2 500 000,00
				7689	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315				125 000,00

Sous-secteur	Secteur	Programme	Opération	NatAn	Chap. Nat.	Article Nature	Libellé Article	Fonction	Recette	
									Fonctionnement	
									Propositions BP 2022	Propositions BP 2022
				7690	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		1 250 000,00
				7691	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		9 700 000,00
				7692	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		600 000,00
				7693	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		550 000,00
				7694	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		4 800 000,00
				7695	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		700 000,00
				7696	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		500 000,00
				7697	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		6 400 000,00
D1020001 : Travaux Zone FTTH BLOM										38 440 000,00
D1020002 : 1x sites prioritaires PREBLOM				7680	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		180 000,00
				7681	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		80 000,00
				7682	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		800 000,00
				7683	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		50 000,00
				7684	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00
				7685	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		300 000,00
				7686	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		10 000,00
				7687	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		90 000,00
				7688	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		900 000,00
				7689	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		25 000,00
				7690	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		55 000,00
				7691	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		400 000,00
				7692	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		32 000,00
				7693	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		110 000,00
				7694	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		1 100 000,00

Politique sectorielle	Secteur	Sous-secteur	Programme	Opération	NatArt a	Chap. Nat.	Article Nature	Libellé Article	Fonction	Dépense		Recette		Investissement
										Propositions BP 2022	Propositions BP 2022	Propositions BP 2022	Propositions BP 2022	
					7695	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		10 000,00			Propositions BP 2022
					7696	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		20 000,00			
					7697	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		80 000,00			
					7726	70	706	prestations de service	706		240 000,00			
			D1020002 : 1x sites prioritaires PREBLOM								4 262 000,00			
			D102 : TF Prises FTTH + Sites prioritaires								240 000,00			
			D104 : Raccordement final TC2 (rachat des réseaux existants)		7682	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		174 500,00			
					7685	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		358 000,00			
					7688	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		224 100,00			
					7691	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		294 503,00			
					7694	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		472 497,00			
					7697	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		257 500,00			
			D1040014 : Raccordement final TC2 Zone BLOM								1 781 100,00			
			D1040002 : Raccordement final TC2 PREBLOM		7682	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		19 500,00			
					7685	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		40 000,00			
					7688	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		25 000,00			
					7691	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		8 800,00			
					7694	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		76 400,00			
					7697	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		28 600,00			
			D1040002 : Raccordement final TC2 PREBLOM								196 300,00			
			D104 : Raccordement final TC2 (rachat des réseaux existants)								1 979 400,00			
			D1050001 : Sites prioritaires : Travaux (TC3)		7680	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		35 100,00			

Politique sectorielle	Secteur	Sous-secteur	Programme	Opération	NatAn	Chap. Nat.	Article	Libellé Article	Fonctionnement		Investissement		Recette	
									Propositions BP 2022		Propositions BP 2022			
									Propositions BP 2022	Investissement	Propositions BP 2022	Fonctionnement		
									2315					
					7682	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques			115 300,00			
					7683	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		161 000,00			
					7685	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		577 000,00			
					7686	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		47 400,00			
					7688	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		216 500,00			
					7689	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		61 500,00			
					7691	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		157 200,00			
					7692	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		69 600,00			
					7694	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		404 500,00			
					D1050001 : Sites prioritaires : Tx TC3						1 845 100,00			
											1 845 100,00			
					D105 : Sites prioritaires : Travaux (TC3)									
					D106									
					D1060001 : Promotion du RIP	7567	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2315		17 000,00		
						7568	21	2153	Installations à caractère spécifique	2153		43 500,00		
						7719	011	604	Achats d'études et prestations de services	604		70 000,00		
					D1060001 : Promotion du RIP						70 000,00	60 500,00		
					D1060002 : Système d'information	7698	20	2051	Concessions et droits assimilés	2051		130 000,00		
						7719	011	604	Achats d'études et prestations de services	604		139 000,00		
					D1060002 : Système d'information						139 000,00	130 000,00		
					D1060003 : Accompagnement Communication	7568	21	2153	Installations à caractère spécifique	2153		40 000,00		
					D1060003 : Accompagnement Communication									
					D1060004 : Guichet service après vente	7704	011	6156	Maintenance	6156		77 500,00		

Politique sectorielle	Secteur	Sous-secteur	Programme	Opération	NatAn a	Chap. Nat.	Article	Libellé Article	Fonction	Dépense		Recette		Investissement	
										Propositions BP 2022	Propositions BP 2022	Propositions BP 2022	Propositions BP 2022		
			D1060004 : Guichet service après vente								77 500,00				Propositions BP 2022
			D1060005 : Intervention Maintenance	7704 011 6156	Maintenance	6156	416 000,00								Propositions BP 2022
			D1060006 : Recettes commerciales.	7723 011 751	redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	751									Propositions BP 2022
				7725 70	706 prestations de service	706									2 292 500,00
				7726 70	706 prestations de service	706									1 848 000,00
				7727 70	7083 Locations diverses	7083									386 000,00
				8044 67	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673									32 800,00
				8047 011	6518 Autres redevances pour concessions, brevets, licences,...	6518									250 000,00
			D1060006 : Recettes commerciales.												282 800,00
			D1060007 : Assistance à la commercialisation	7719 011 604	Achats d'études et prestations de services	604									6 254 500,00
			D1060007 : Assistance à la commercialisation												
			D106 : Exploitation et maintenance du réseau												
			D109 : Pilotage du MPGP	7571 23	2315 Installations, matériel et outillage techniques	2315									1 003 000,00
				7718 67	6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6711									1 100,00
				7720 011	6226 Honoraires	6226									50 400,00
				7832 77	7711 Débits et pénalités perçus	7711									65 600,00
			D1090001 : Pilotage du MPGP												65 600,00
			D109 : Pilotage du MPGP												65 600,00
			13.04.01 : MPGP												6 560 100,00
			13.04 : MPGP												6 560 100,00

Politique sectorielle	Secteur	Sous-secteur	Programme	Opération	NatAn a	Chap. Nat.	Article Nature	Libellé Article	Fonctionnement	Dépense	Dépense	Fonctionnement	Dépense	Fonctionnement	Dépense	Recette	Recette		
																	Investissement		
									Propositions BP 2022			Propositions BP 2022		Propositions BP 2022		Propositions BP 2022	Propositions BP 2022		
				D1140004 : Virement de section à section													10 383 200,00		
				D114 : Gestion financière														10 383 200,00	
				D115 : Cessions des sites				D1150001 : Produits de cessions des sites	8054	77	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	775					6 814 800,00	
								Produits des cessions d'éléments d'actif	8056	77	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	775					11 373 200,00	
								Produits des cessions d'éléments d'actif	8057	77	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	775					6 814 800,00	
								Produits des cessions d'éléments d'actif	8058	77	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	775					11 373 200,00	
				D1150001 : Produits de cessions des sites													28 901 900,00		
				D1150002 : Opérations d'ordre des Cession				D1150002 : Opérations d'ordre des Cession	7568	040	2153	Installations à caractère spécifique	2153						28 901 900,00
								Installations à caractère spécifique	8060	042	675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	675	657 700,00					28 901 900,00
								Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés										28 901 900,00	
				D115 : Cessions des sites														28 901 900,00	
				13.05.01 : Hors MPGP														28 901 900,00	
				13.05 : Hors MPGP														28 901 900,00	
				13 : Infrastructures numériques														28 901 900,00	



Préfecture des Deux-Sèvres

29 MARS 2022

Budget Primitif du Budget Annexe

POUR L'EXERCICE 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007219700029	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Départements/Ets Public Local/Ets Public Santé SMO Deux-Sèvres Numérique
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Payeur Départemental

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : SMO DSN Budget annexe (2)

ANNEE 2022

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 063 600,00	7 248 875,40
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 814 724,60
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	14 063 600,00	14 063 600,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	49 290 500,00	32 913 543,43
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 151 700,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 17 528 656,57
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	50 442 200,00	50 442 200,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	64 505 800,00	64 505 800,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					II A2
--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 059 500,00	0,00	1 618 800,00	1 618 800,00	1 618 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 059 500,00	0,00	1 868 800,00	1 868 800,00	1 868 800,00
66	Charges financières	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 100,00	0,00	63 900,00	63 900,00	63 900,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 070 600,00	0,00	2 032 700,00	2 032 700,00	2 032 700,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	7 124 700,00		10 383 200,00	10 383 200,00	10 383 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	200 000,00		1 647 700,00	1 647 700,00	1 647 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 324 700,00		12 030 900,00	12 030 900,00	12 030 900,00
TOTAL		9 395 300,00	0,00	14 063 600,00	14 063 600,00	14 063 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 063 600,00
--	---------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 209 700,00	0,00	4 766 500,00	4 766 500,00	4 766 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 729 000,00	1 729 000,00	1 729 000,00
Total des recettes de gestion des services		7 209 700,00	0,00	6 495 500,00	6 495 500,00	6 495 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 050,00	0,00	753 375,40	753 375,40	753 375,40
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 219 750,00	0,00	7 248 875,40	7 248 875,40	7 248 875,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 219 750,00	0,00	7 248 875,40	7 248 875,40	7 248 875,40

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	6 814 724,60
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 063 600,00
--	---------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	12 030 900,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	---------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II
					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	790 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
21	Immobilisations corporelles	85 000,00	0,00	93 500,00	93 500,00	93 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 222 700,00	1 151 700,00	48 164 500,00	48 164 500,00	49 316 200,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	41 097 700,00	1 151 700,00	49 008 000,00	49 008 000,00	50 159 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	282 500,00	282 500,00	282 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	282 500,00	282 500,00	282 500,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	41 097 700,00	1 151 700,00	49 290 500,00	49 290 500,00	50 442 200,00
	TOTAL	41 097 700,00	1 151 700,00	49 290 500,00	49 290 500,00	50 442 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 442 200,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	7 252 159,93	0,00	9 700 043,43	9 700 043,43	9 700 043,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	11 182 600,00	11 182 600,00	11 182 600,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 252 159,93	0,00	20 882 643,43	20 882 643,43	20 882 643,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 252 159,93	0,00	20 882 643,43	20 882 643,43	20 882 643,43
021	<i>Virement de la section d'exploitation (4)</i>	7 124 700,00		10 383 200,00	10 383 200,00	10 383 200,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	200 000,00		1 647 700,00	1 647 700,00	1 647 700,00
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 324 700,00		12 030 900,00	12 030 900,00	12 030 900,00
	TOTAL	14 576 859,93	0,00	32 913 543,43	32 913 543,43	32 913 543,43

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	17 528 656,57
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 442 200,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

12 030 900,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE 023 + DE 042 - RE 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 618 800,00		1 618 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	250 000,00		250 000,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	63 900,00	657 700,00	721 600,00
68	Dot. Amortist, dépréciat ⁴ , provisions	0,00	990 000,00	990 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		10 383 200,00	10 383 200,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 032 700,00	12 030 900,00	14 063 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 063 600,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	282 500,00	0,00	282 500,00
18	Compte de liaison : affectat ⁶ (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	750 000,00	0,00	750 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	93 500,00	0,00	93 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	49 316 200,00	0,00	49 316 200,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat⁷ des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		50 442 200,00	0,00	50 442 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 442 200,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 766 500,00		4 766 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 729 000,00		1 729 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	753 375,40	0,00	753 375,40
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		7 248 875,40	0,00	7 248 875,40

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	6 814 724,60
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 063 600,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 700 043,43	0,00	9 700 043,43
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 182 600,00	0,00	11 182 600,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	657 700,00	657 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		990 000,00	990 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		10 383 200,00	10 383 200,00
Recettes d'investissement – Total		20 882 643,43	12 030 900,00	32 913 543,43

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	17 528 656,57
--	----------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 442 200,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 059 500,00	1 618 800,00	1 618 800,00
604	Achats d'études, prestations de services	501 800,00	382 000,00	382 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	12 000,00	50 000,00	50 000,00
611	Sous-traitance générale	0,00	50 000,00	50 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
6156	Maintenance	393 500,00	493 500,00	493 500,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct*	15 000,00	15 000,00	15 000,00
618	Divers	1 000,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	106 200,00	90 200,00	90 200,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6237	Publications	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6287	Remboursements de frais	0,00	2 000,00	2 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	2 100,00	2 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	250 000,00	250 000,00
6518	Autres	0,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 059 500,00	1 868 800,00	1 868 800,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 100,00	63 900,00	63 900,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	11 100,00	31 100,00	31 100,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	32 800,00	32 800,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 070 600,00	2 032 700,00	2 032 700,00
023	Virement à la section d'investissement	7 124 700,00	10 383 200,00	10 383 200,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	200 000,00	1 647 700,00	1 647 700,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	657 700,00	657 700,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	200 000,00	990 000,00	990 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 324 700,00	12 030 900,00	12 030 900,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 324 700,00	12 030 900,00	12 030 900,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 395 300,00	14 063 600,00	14 063 600,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 063 600,00
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M, 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 209 700,00	4 766 500,00	4 766 500,00
706	Prestations de services	7 042 600,00	4 380 500,00	4 380 500,00
7083	Locations diverses	167 100,00	386 000,00	386 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 729 000,00	1 729 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	1 728 000,00	1 728 000,00
7588	Autres	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		7 209 700,00	6 495 500,00	6 495 500,00
(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 050,00	753 375,40	753 375,40
7711	Débits et pénalités perçus	10 000,00	95 600,00	95 600,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	0,00	657 700,00	657 700,00
778	Autres produits exceptionnels	50,00	75,40	75,40
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 219 750,00	7 248 875,40	7 248 875,40
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		7 219 750,00	7 248 875,40	7 248 875,40
DE L'EXERCICE				
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	6 814 724,60
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 063 600,00

+

=

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	790 000,00	750 000,00	750 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	790 000,00	750 000,00	750 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	85 000,00	93 500,00	93 500,00
2111	Terrains nus	0,00	10 000,00	10 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	85 000,00	83 500,00	83 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	40 222 700,00	48 164 500,00	48 164 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	40 222 700,00	48 164 500,00	48 164 500,00
	Total des dépenses d'équipement	41 097 700,00	49 008 000,00	49 008 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	282 500,00	282 500,00
1641	Emprunts en euros	0,00	282 500,00	282 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	282 500,00	282 500,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	41 097 700,00	49 290 500,00	49 290 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	41 097 700,00	49 290 500,00	49 290 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 151 700,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 442 200,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliquée par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
--	--	--	--	-----------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	7 252 159,93	9 700 043,43	9 700 043,43
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00
1312	Subv. équipt Régions	4 560 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
1313	Subv. équipt Départements	276 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	2 416 080,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	79,93	43,43	43,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	11 182 600,00	11 182 600,00
1641	Emprunts en euros	0,00	11 182 600,00	11 182 600,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 252 159,93	20 882 643,43	20 882 643,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	7 252 159,93	20 882 643,43	20 882 643,43
021	Virement de la section d'exploitation	7 124 700,00	10 383 200,00	10 383 200,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	200 000,00	1 647 700,00	1 647 700,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	657 700,00	657 700,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	170 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	30 000,00	990 000,00	990 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	7 324 700,00	12 030 900,00	12 030 900,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	7 324 700,00	12 030 900,00	12 030 900,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	14 576 859,93	32 913 543,43	32 913 543,43

+

	RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
--	----------------------------------	------

+

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)	17 528 656,57
--	--	---------------

=

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 442 200,00
--	---	---------------

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1
		Montant des tirages N-1	Intérêts (3)
			Remboursement du tirage
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement			Encours restant du au 01/01/N
51928 Autres avances de trésorerie			
51931 Lignes de trésorerie			
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt			
5194 Billets de trésorerie			
5198 Autres crédits de trésorerie			
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00
			0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1998.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1
		Montant des tirages N-1	Intérêts (3)
			Remboursement du tirage
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement			Encours restant du au 01/01/N
51928 Autres avances de trésorerie			
51931 Lignes de trésorerie			
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt			
5194 Billets de trésorerie			
5198 Autres crédits de trésorerie			
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00
			0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)							IV A1.2	
Emprunts et dettes à l'origine du contrat								
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial
								Niveau de taux (5)
163 Emprunts obligataires (Total)								0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)								0,00
1641 Emprunts en euros (total)								0,00
1643 Emprunts en devises (total)								0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)								0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)								0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)								0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)								0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)								0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)								0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)								0,00
1687 Autres dettes (total)								0,00
Total général								0,00

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe - V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle. X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*. X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB-1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice
									Taux d'intérêt	Capital	Charges d'intérêt (15)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 758.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX							IV
							A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de filie	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indice hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, indice ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66.111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4	

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3)	(4)	(5)	(6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunne)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capié	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0	
	% de l'encours					0,00	
	Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

			IV	IV
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture						Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	
Taux fixe (total)		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Total		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si l'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5	

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert	Index	Taux payé	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Avant opération Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00
Total						0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 29 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	IV
	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECiations BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECiations SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		282 500,00	I 282 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		282 500,00	282 500,00
1631 Emprunts obligataires		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		282 500,00	282 500,00
1643 Emprunts en devises		0,00	0,00
16441 Opérat° afférentes à l'emprunt		0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes		0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10... <i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10... Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139 <i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020 Dépenses imprévues		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	282 500,00	1 151 700,00	0,00	1 434 200,00

(1) Détaller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	11 373 200,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	11 373 200,00	11 373 200,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	990 000,00	990 000,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	10 383 200,00	10 383 200,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	11 373 200,00	0,00	17 528 656,57	0,00	28 901 856,57

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (6)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

	IV
ELEMENTS DU BILAN – DÉTAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV – ANNEXES										IV									
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE										B1.1									

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garantissant l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux à la date de vote du budget (6)	Catégorie d'emprunt (7)	Annuité garantie au cours de l'exercice				
											Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital		
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00		(3)	(4)	(3)	(4)					
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00		(3)	(4)	(3)	(4)					
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00		(3)	(4)	(3)	(4)					
TOTAL GENERAL				0,00	0,00										0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour lin fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt: F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex: EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS							B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Péodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Péodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises :					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES						IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN						
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
D104E03 AP2018 Raccordement final TC2	9 356 700,00	0,00	9 356 700,00	2 084 480,00	1 979 400,00	5 292 820,00
D105E02 AP2018 Sites prioritaires : Travaux (TC3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D105E03 AP2018 Sites prioritaires : Travaux (TC3)	12 447 100,00	0,00	12 447 100,00	0,00	1 845 100,00	10 602 000,00
D102E01 AP2018 Zone FTTH + Sites prioritaires	56 517 700,00	3 482 300,00	60 000 000,00	15 616 305,43	42 702 000,00	1 681 694,57
D105E01 XXX	301 900,00	0,00	301 900,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.1
---	--	------

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques • quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Contrat Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)					0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S : Social,
MS : Médico-social,
MT : Médico-technique,
SP : Sportif,
CULT : Culturel,
ANIM : Animations,
PM : Police,
OR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a : article 3, 1er alinéa, accroissement temporaire d'activité,
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité,
 3-c : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi,
 3-3-1 : absence temporaire d'un employé de fonction, susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à ce seuil, lorsque la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement dépend de la décision ou la suppression dépend de la création ou la suppression d'un service public,
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %, de changement de périmètre ou suppression d'un service public,
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel,
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C,
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels,
 110 : article 110 collaborateurs des groupes de catégories,
 110-1 : collaborateurs des groupes d'élus,
 A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »),
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1,
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985,

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, règle intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 17 mars 2022

Présenté par le Président,

A Niort, le 25 mars 2022

Délibéré par le Comité syndical réuni

A Niort, le 25 mars 2022

Les délégués du Comité syndical : cf liste d'émargement jointe

Le Président,



René BAURUEL

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture,

Le 29 MARS 2022 et la publication le 29 MARS 2022

A Niort, le 14 AVR. 2022

Le Président,


René BAURUEL

